CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI COWANSVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 16 novembre 2020, à huis clos, par vidéoconférence, suivant les décrets et arrêtés ministériels en vigueur en raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Philippe Mercier (Quartier 1, Ruiter) Madame la conseillère Lucille Robert (Quartier 2, Sweetsburg) Madame la conseillère Marie-France Beaudry (Quartier 3, Vilas) Monsieur le conseiller Stéphane Lussier (Quartier 4, Bruck) Monsieur le conseiller Yvon Pepin (Quartier 5, Davignon) Monsieur le conseiller Daniel Marcotte (Quartier 6, Fordyce)

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Sont également présents :

Madame Julie Lamarche, OMA, greffière Monsieur Claude Lalonde, ing., directeur général Madame Josée Tassé, CGA, trésorière

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

496-11-2020 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité

497-11-2020 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, avec les modifications énumérées ci-dessous, le point affaires nouvelles demeurant ouvert.

Ajout des points suivants en « Affaires nouvelles » :

- 12.1 Autorisation de dépense modifiée Réfection du passage à niveau de la rue du Sud
- 12.2 Abandon des procédures d'adoption des projets des règlements numéro 1840-06-2020 et 1841-24-2020

Adoptée à l'unanimité

Ordre du jour

- 1.1 Ouverture de la séance
- 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2020
- 4.1 Nomination d'un conseiller au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 4.2 Nomination d'un conseiller au sein du comité de démolition
- 5.2.1 Remboursement d'un montant supplémentaire de 371 000 \$ à l'échéance d'une dette
- 5.2.2 Fonds réservé au stationnement à réinvestissement local contribution 2020
- 6.1 Adoption Règlement numéro 1860-02-2020 modifiant le règlement numéro 1860 concernant le contrôle des animaux (RM 410)
- 6.2 Adoption du second projet de Règlement numéro 1841-23-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser le multifamilial de 32 logements maximum dans la zone Rc-22, les immeubles de 3 étages maximum dans la zone Raa-12 et de modifier les normes des aires de stationnement
- 7.1 Modification au protocole d'entente Horizon Devcow Inc. Lotissement rue Janine-Sutto
- 7.2 PIIA 2020-078 / 128 rue Principale
- 7.3 PIIA 2020-080 / 43 rue des Caraïbes
- 7.4 Modification de la résolution 456-10-2020 Suivi PIIA 2020-064 / 120 rue Édouard-Guité Dufault & Gagnon
- 8.1 Autorisation de signature Passage à niveau de la rue du Sud
- 8.2 Entériner la vente de gré à gré des véhicules et/ou des équipements du Service des infrastructures et des immobilisations
- 8.3 Vente de gré à gré d'équipements du Service des infrastructures et des immobilisations
- 9.1 Reconnaissance des organismes et partenaires
- 9.2 Aide financière Club d'âge d'or fADOQ cowansville
- 9.3 Aide financière Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS)
- 9.4 Soutien technique Club de patinage synchronisé adulte Cowansville et région les Oréades
- 9.5 Aide financière Centre d'action bénévole
- 9.6 Acquisition d'œuvre d'art public Tetracode 1 par M. Ernst Perdriel
- 12.2 Autorisation de dépense modifiée Réfection du passage à niveau de la rue du Sud
- 12.2 Abandon des procédures d'adoption des projets des règlements numéro 1840-06-2020 et 1841-24-2020
- 14.1 Levée de la séance

La mairesse s'adresse aux citoyens pour faire état de la situation en lien avec le COVID-19 (Coronavirus). En raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois, la séance est tenue à huis clos, mais diffusée en direct via la plateforme Facebook. Les citoyens sont invités à poser leurs questions par l'entremise des réseaux sociaux, pendant la diffusion de la séance, les réponses seront transmises dans les 24 heures suivant la tenue de la séance.

498-11-2020 <u>Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le</u> 3 novembre 2020

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 octobre 2020, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu:

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue 3 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

499-11-2020 Nomination d'un conseiller au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme doivent être désignés par résolution;

Considérant que le conseil municipal doit apporter des modifications à la composition du comité consultatif d'urbanisme en nommant un nouveau conseiller afin de siéger au sein dudit comité, et ce, suivant le retrait d'un conseiller:

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De nommer monsieur le conseiller Yvon Pepin à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, en remplacement de monsieur le conseiller Philippe Mercier.

Adoptée à l'unanimité

500-11-2020 Nomination d'un conseiller au sein du comité de démolition

Considérant que les membres du comité de démolition doivent être désignés par résolution;

Considérant que le conseil municipal doit apporter des modifications à la composition du comité de démolition en nommant un nouveau conseiller afin de siéger au sein dudit comité, et ce, suivant le retrait d'un conseiller;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De nommer monsieur le conseiller Daniel Marcotte à titre de membre du comité de démolition, en remplacement de monsieur le conseiller Philippe Mercier.

De nommer madame la conseillère Lucille Robert à titre de déléguée substitut au comité de démolition, en remplacement de monsieur le conseiller Daniel Marcotte.

Adoptée à l'unanimité

501-11-2020 Remboursement d'un montant supplémentaire de 371 000 \$ à l'échéance d'une dette

Considérant que la Ville possède un emprunt au montant de 3 631 000 \$ venant à échéance le 26 janvier 2021 pour un emprunt contracté le 26 janvier 2016 en vertu des règlements 1559, 1631,1661,1677, 1819, 1804 et 1777;

Considérant qu'une émission d'obligation pour le refinancement et du nouveau financement est prévue le 26 janvier 2021;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu:

D'affecter au remboursement de la dette venant à échéance le 26 janvier 2021 un montant supplémentaire de 371 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

502-11-2020 Fonds réservé au stationnement à réinvestissement local – contribution 2020

Considérant que la Ville veut promouvoir la revitalisation et le dynamisme de son centre-ville via le stationnement à réinvestissement local;

Considérant que la Ville souhaite réserver annuellement le montant des revenus générés par les parcomètres afin d'utilisation ultérieure;

Considérant que les revenus générés par les parcomètres pour l'année 2020 au montant de 3 325 \$ sont inférieurs aux années précédentes puisque les parcomètres sont non payants depuis la pandémie du COVID-19 en mars 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu:

D'affecter du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2020 un montant de 3 325 \$ au surplus accumulé affecté, somme provenant des revenus de parcomètre pour l'exercice financier 2020. Les sommes ainsi réservées devront être utilisées pour les actions découlant du stationnement à réinvestissement local, suite à l'adoption d'une résolution du conseil municipal autorisant le ou les projets à réaliser.

Adoptée à l'unanimité

503-11-2020 Adoption - Règlement numéro 1860-02-2020 modifiant le règlement numéro 1860 concernant le contrôle des animaux (RM 410)

Considérant l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19);

Considérant les pouvoirs conférés par les articles 4 et 59 de la Loi sur les compétences municipales et la Loi sur les cités et villes;

Considérant le Règlement numéro 1860 concernant le contrôle des animaux (RM 410) actuellement en vigueur;

Considérant que pour la saine administration de la Ville il y a lieu d'apporter certaines modifications à la réglementation actuellement en vigueur;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 3 novembre 2020 sous la résolution numéro 471-11-2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu:

D'adopter le Règlement numéro 1860-02-2020 modifiant le règlement numéro 1860 concernant le contrôle des animaux (RM 410), tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

504-11-2020

Adoption du second projet de Règlement numéro 1841-23-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser le multifamilial de 32 logements maximum dans la zone Rc-22, les immeubles de 3 étages maximum dans la zone Raa-12 et de modifier les normes des aires de stationnement

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la Ville a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Ville désire autoriser les usages résidentiels de type multifamilial d'au plus 32 logements dans la zone Rc-22; permettre les immeubles de 3 étages dans la zone Raa-12 (secteur à développer derrière la rue d'Ontario), et de modifier les normes des aires de stationnement pour permettre des allées communes;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 19 octobre 2020 par la résolution numéro 450-10-2020;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté à cette même séance par la résolution 451-10-2020;

Considérant que le présent règlement a fait l'objet d'une consultation écrite du 26 octobre 2020 au 10 novembre 2020, en remplacement de la consultation publique, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020;

Considérant qu'aucune modification n'a été apportée à ce deuxième projet à la suite de cette consultation écrite;

Considérant que le conseil désire procéder avec un processus d'approbation référendaire par écrit, suivant les consignes du ministère de la Santé publique en fonction des décrets en vigueur.

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adopter le second projet de Règlement numéro 1841-23-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser le multifamilial de 32 logements maximum dans la zone Rc-22, les immeubles de 3 étages maximum dans la zone Raa-12 et de modifier les normes pour les aires de stationnement.

Adoptée à l'unanimité

505-11-2020 <u>Modification au protocole d'entente - Horizon Devcow Inc. – Lotissement rue</u> Janine-Sutto

Considérant le dépôt d'une demande de modification de lotissement sur la rue Janine-Sutto, minute 4468, plan préparé par Daniel Gélinas, arpenteur-géomètre;

Considérant que le règlement de lotissement prévoit que le conseil doit donner son autorisation lorsque des changements significatifs sont apportés aux configurations des terrains et rues;

Considérant que la modification n'affectera pas les infrastructures déjà en place;

Considérant que le directeur des infrastructures et des immobilisations n'a pas d'objection au projet soumis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu:

D'autoriser, avec conditions, la modification de l'entente actuelle de manière à permettre le remplacement des 6 lots 6 344 786 à 6 344 791 par la création des 5 lots 6 394 215 à 6 394 219, le tout tel qu'apparaissant au plan cadastral parcellaire, circonscription foncière Missisquoi, dossier 1270093, minute 4468, préparé par Daniel Gélinas, arpenteur-géomètre. Que le nouveau plan fasse partie intégrante du protocole.

CONDITIONS:

- Que les entrées de services en double soient éliminées, et ce, jusqu'à la conduite principale;
- Que la réfection de la bordure de béton et du pavage soit effectuée dans les 15 jours suivant l'excavation:
- Que la discontinuation des services et la réfection soient aux frais du promoteur;
- Qu'à défaut de satisfaire aux conditions susmentionnées, la Ville se réserve le droit d'obtenir compensation monétaire équivalant au montant couvrant lesdits travaux et réfections.

Adoptée à l'unanimité

506-11-2020 PIIA 2020-078 / 128 rue Principale

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 5 novembre 2020;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2020-078 / 128 rue Principale », datés du 5 novembre 2020, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2020-078 relative à la propriété sise au 128 rue Principale, lot 3 355 825 du cadastre du Québec, de manière à permettre l'installation d'un nouvel affichage dans la vitrine pour identifier ce commerce de coiffure.

Adoptée à l'unanimité

507-11-2020 PIIA 2020-080 / 43 rue des Caraïbes

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 5 novembre 2020;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2020-080 / 43 rue des Caraïbes », datés du 5 novembre 2020, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu:

D'approuver la demande de PIIA 2020-080 relative à la propriété sise au 43 rue des Caraïbes, lot 6 381 743 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence unifamiliale de 1 étage avec garage intégré.

Adoptée à l'unanimité

508-11-2020 Modification de la résolution 456-10-2020 – Suivi PIIA 2020-064 / 120 rue Édouard-Guité - Dufault & Gagnon

Considérant l'approbation d'une demande de PIIA par la résolution du

conseil numéro 456-10-2020;

Considérant la condition n° 2 de ladite résolution qui exige que le revêtement extérieur soit en bois;

Considérant la proposition de bois d'ingénierie soumis avec modèle vertical : panneaux Maibec Resistech, version non rainurée avec couvre-joints, couleur Blanc Maibec #111 » ou « bois d'ingénierie, modèle vertical : panneaux GOODStyle de Goodfellow. »;

Considérant la recommandation du CCU pour le matériau GOODStyle;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu:

De modifier la résolution numéro 456-10-2020.

De remplacer la condition n° 2, inscrite à la résolution numéro 456-10-2020, de la manière suivante : Le revêtement extérieur devra être en bois ou en bois d'ingénierie, modèle vertical avec version « rainurée » ou version « non-rainurée & couvre-joints ».

Adoptée à l'unanimité

509-11-2020 Autorisation de signature – Passage à niveau de la rue du Sud

Considérant que dans le cadre des travaux du passage à niveau de la rue du Sud, le Canadian Pacifique exige qu'un protocole d'entente soit signé entre les parties, afin de réaliser les travaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu:

D'autoriser le directeur général ainsi que le directeur du Service des infrastructures et des immobilisations, à signer pour et au nom de la Ville de Cowansville, tous les documents requis par le Canadian Pacifique.

Adoptée à l'unanimité

510-11-2020 Entériner la vente de gré à gré des véhicules et/ou des équipements du Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant qu'au PTI 2020, il était prévu de vendre des équipements et/ou des véhicules du Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant que plusieurs équipements et/ou véhicules ont été vendus de gré à gré durant l'année 2020:

Considérant la recommandation du directeur du Service des infrastructures et des immobilisations:

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu:

D'entériner les ventes des véhicules et des équipements effectuées par le service des infrastructures et des immobilisations au cours de l'année 2020 au montant total de 135 879 \$ taxes incluses, et ce, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale, tel que vu, aux risques et périls de l'acheteur, et ce, pour chacun des items décrit à la liste préparée par le service des infrastructures et des immobilisations et soumise au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

511-11-2020 <u>Vente de gré à gré d'équipements du Service des infrastructures et des immobilisations</u>

Considérant que le Service des infrastructures et des immobilisations souhaite vendre les équipements suivants, soit la pelle mécanique Hitachi 2011 et la chenillette à trottoir RPM Tech 2010, tel que prévu au PTI 2020;

Considérant que le Service des infrastructures et des immobilisations a fait la demande auprès de cinq (5) soumissionnaires;

Considérant que l'offre la plus élevée provient de la compagnie Les Équipements Pinso Ltée, à Cowansville, pour un montant total s'élevant à 66 685.50 \$ taxes incluses soit 52 313.63 \$ taxes incluses pour la pelle mécanique Hitachi 2011 et 14 371.87 \$ pour la chenillette à trottoir RPM Tech 2010;

Considérant la recommandation du directeur du Service des infrastructures et des immobilisations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu:

De vendre la pelle mécanique Hitachi 2011 et la chenillette à trottoir RPM Tech 2010 au plus offrant, soit Les Équipements Pinso Ltée, et que lesdits véhicules soient vendus tel que vu, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale, aux

risques et périls de l'acheteur pour un montant de 65 685.50 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

512-11-2020 Reconnaissance des organismes et partenaires

Considérant qu'un organisme et partenaire a déposé une demande de reconnaissance à la Ville;

Considérant que le comité d'analyse s'est rencontré le 13 octobre pour évaluer cette demande:

Considérant que le comité recommande de reconnaître l'organisme suivant :

Entrée chez soi Brome-Missisquoi

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu:

De reconnaître l'organisme Entrée chez soi Brome-Missisquoi, le tout conformément à la Politique de reconnaissance des partenaires et organismes de la Ville de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

513-11-2020 Aide financière - Club d'âge d'or FADOQ Cowansville

Considérant que le Club d'Âge d'Or FADOQ Cowansville est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que l'organisme offre et organise des activités pour plus de 1500 aînés de la région;

Considérant que la demande d'aide financière est déposée par le Club d'Âge d'Or FADOQ Cowansville au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'accorder une aide financière au Club d'Âge d'Or FADOQ Cowansville soit un montant de 3000 \$ en soutien aux opérations et un montant spécial de 1000 \$ en raison de la COVID-19.

Adoptée à l'unanimité

514-11-2020 Aide financière - Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS)

Considérant que L'AFÉAS est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que l'AFÉAS a pour mission de défendre les intérêts des femmes québécoises et canadiennes auprès de diverses instances;

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par l'AFÉAS au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé par madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu:

D'accorder une aide financière de 335 \$ à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS) afin de soutenir l'organisme dans la poursuite de ses activités.

Adoptée à l'unanimité

515-11-2020 Soutien technique - Club de patinage synchronisé adulte Cowansville et région les Oréades

Considérant que le Club de patinage synchronisé adulte Cowansville et région les Oréades est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance et partenaires en date du 7 juin 2016;

Considérant que le Club de patinage synchronisé adulte Cowansville et région les Oréades a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie aux adultes et de représenter la Ville lors de compétitions de patinage artistique;

Considérant la demande d'aide financière déposée par le Club de patinage synchronisé adulte Cowansville et région les Oréades au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance et partenaires;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'accorder un soutien technique au Club de patinage synchronisé adulte Cowansville et région les Oréades d'une valeur de 1530 \$, montant équivalent à 9 heures de location de glace pour soutenir leurs activités pour l'année 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité

516-11-2020 <u>Aide financière - Centre d'action bénévole</u>

Considérant que le Centre d'action bénévole Cowansville est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que le Centre d'action bénévole Cowansville a pour mission de développer et promouvoir l'action bénévole;

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par le Centre d'action bénévole Cowansville au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que le comité recommande au conseil municipal d'accorder une aide financière au Centre d'action bénévole Cowansville, soit un montant de 12 000 \$ en soutien aux opérations et un montant spécial de 3 000 \$ en raison la COVID-19.

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu:

D'accorder une aide financière au Centre d'action bénévole Cowansville, soit un montant de 12 000 \$ en soutien aux opérations et un montant spécial de 3 000 \$ en raison la COVID-19.

Adoptée à l'unanimité

517-11-2020 Acquisition d'œuvre d'art public – Tetracode 1 par M. Ernst Perdriel

Considérant que la Ville souhaite poursuivre l'intégration de l'art sous toutes ses formes d'expression visuelle et qu'elle souhaite aussi encourager et mettre en valeur le dynamisme artistique local et régional, et ce, dans le but d'actualiser son image, de promouvoir son identité et de la préserver pour les générations futures;

Considérant l'adoption de la Politique d'acquisition d'art public de Cowansville adopté en août 2019 par la résolution 357-08-2019;

Considérant qu'un montant de 10 000 \$ a été réservé pour le fonds d'acquisition par la résolution 143-03-2020;

Considérant que le comité de sélection recommande l'acquisition de l'œuvre Tetracode 1 de M. Ernst Perdriel;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

De procéder à l'acquisition de l'œuvre Tetracode 1 de M. Ernst Perdriel pour la collection d'art public Marguerite-Valois Maddocks pour un montant estimé de 8 000 \$.

Qu'un montant de 50 % du coût du projet soit payable lors de l'octroi du mandat par l'artiste et que le solde soit payable lors de la livraison de l'œuvre, le tout sur présentation de facture.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense ainsi que tous frais inhérents à la réalisation de cette œuvre à même le surplus affecté réservé à cet effet pour un montant maximal de 10 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

518-11-2020 <u>Autorisation de dépense modifiée – Réfection du passage à niveau de</u> la rue du sud

Considérant la résolution numéro 263-06-2020 autorisant des travaux de réfection du passage à niveau de la rue du Sud pour un montant s'élevant à 155 000 \$ taxes nettes:

Considérant certaines circonstances en lien avec la réalisation des travaux et les exigences du Canadien Pacifique;

Considérant qu'une estimé de coûts révisé et préparée par le Service des infrastructures et des immobilisations le 13 novembre 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu:

D'autoriser une dépense révisée de 274 000 \$ taxes nettes pour des travaux de réfection du passage à niveau de la rue du Sud.

De remplacer l'annexe A jointe à la résolution 263-06-2020 par l'annexe A révisée, datée du 13 novembre 2020, soumise au soutien de la présente résolution.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le règlement d'emprunt 1877 et que le terme de remboursement de cet emprunt soit fixé à 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

519-11-2020 <u>Abandon des procédures d'adoption des projets des règlements numéro 1840-06-2020 et 1841-24-2020</u>

Considérant que la Ville a entamé des démarches de modification réglementaire afin de modifier la densité résidentielle et d'agrandir la zone récréative du secteur identifié comme le Bois McClure;

Considérant que dans le cadre de ces démarches, la Ville a adopté les premiers projets des règlements 1840-06-2020 modifiant le plan d'urbanisme numéro 1840 et 1841-24-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841;

Considérant que le propriétaire des terrains visés par les projets des règlements désire que le conseil abandonne les procédures de modification réglementaire;

Considérant que le conseil a statué et qu'il désire mettre fin aux procédures;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Il est résolu:

D'abandonner les procédures d'adoption des projets des règlements 1840-06-2020 et 1841-24-2020.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Procès-verbal	de la	séance	ordinaire	du	conseil	d'adminis	tration	de	la
Régie aéropor	tuaire re	égionale	des Canto	ons	de l'Est t	tenue le 7 d	octobre	202	20

Etat comparatif a	u 30	septembre	et	réalisations	prévues	au 31	décemb	re
2020								

Aucune période de questions ne fut tenue considérant que la séance a été tenue sans audience publique et diffusée en direct via la plateforme Facebook.

0-11-2020	<u>Levée de la séance</u>
	Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert
	Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin
	Et résolu :
	De lever la présente séance à 19 h 54.
	Adoptée à l'unanimité
	Sylvie Beauregard, mairesse
	Julie Lamarche, OMA, greffière
	Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.

520-11-2020